

Le fait que le marché demeure très protégé est la principale difficulté que doivent s'attendre à rencontrer les entreprises canadiennes qui envisagent de faire des affaires en Chine. Les barrières non tarifaires, notamment les nouveaux contingents tarifaires visant certains produits agricoles de base, sont nombreuses, et les obstacles administratifs, énormes.

Si les modifications apportées à la politique tarifaire ont éliminé les exemptions touchant les droits d'importation visant les projets financés par des capitaux étrangers, différentes politiques préférentielles subsistent, notamment les régimes fiscaux avantageux dont jouissent les investisseurs. Bien que les mesures juridiques de protection de la propriété intellectuelle aient été nettement améliorées, leur mise en application demeure problématique. Le manque de transparence nuit aussi considérablement à l'accès aux marchés, tout comme le caractère arbitraire de certains changements touchant les règlements, les taxes et les tarifs.

Les exportateurs canadiens de certains secteurs, notamment la défense, l'industrie aérospatiale, l'électricité, les transports, l'industrie chimique, l'industrie biomédicale et l'électronique, pourraient devoir se procurer un permis canadien d'exportation auprès de la Direction des contrôles d'exportation du MAECI.

Le climat commercial et la conjoncture de l'investissement

Un certain nombre d'entreprises ont investi dans des sociétés mixtes ou des filiales en propriété exclusive en Chine afin de disposer des atouts voulus pour conduire des opérations commerciales de longue durée. Mais chaque investissement fait l'objet de négociations longues et approfondies et doit habituellement donner lieu à d'importants transferts de technologie.

Les projets d'investissement doivent être approuvés à de multiples niveaux dont le nombre est fonction de l'envergure du projet, du secteur industriel et de l'emplacement. Il serait bon que les entreprises canadiennes intéressées à investir examinent attentivement tous les aspects de la situation, exercent une certaine prudence et s'assurent de bien comprendre les

dispositions particulières de la politique et des lois chinoises en matière d'investissement avant d'injecter des fonds dans leur projet.

Jugeant l'inflation et le niveau d'endettement des entreprises d'État préoccupants, la Commission chinoise de la planification d'État a décidé de limiter ou même interdire les investissements dans certains secteurs et d'annoncer que la priorité serait accordée aux projets d'autres secteurs ou à ceux de modernisation d'industries existantes. Les projets devant être réalisés dans les provinces moins développées du Centre et de l'Ouest seront avantagés par rapport à ceux qui doivent bénéficier aux régions côtières plus développées. La Chine commençant aussi à faire l'expérience des mécanismes de financement des risques, notamment des projets de construction-exploitation-transfert (CET), le gouvernement central ne devrait pas tarder à établir des lignes directrices concernant cette forme d'investissement.

Au moment où se poursuivent les négociations visant l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'intégration de son économie au système de commerce multilatéral, le Canada accorde un appui solide à des conditions dont profitent les deux pays. Les entreprises canadiennes profiteraient directement de l'adoption par la Chine d'un régime commercial à base de règles et du principe de transparence en matière de commerce et d'investissement. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la politique commerciale du Canada à l'égard de l'adhésion de la Chine à l'OMC sont fournis dans le document intitulé *Priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux*, publié par le MAECI en mars 1997 et que l'on peut trouver sur le site Web du MAECI (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>).

Parallèlement, la Chine et le Canada participent tous deux au processus de libéralisation des échanges en cours au sein du mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). La Chine a commencé à établir quelles mesures elle prendra au cours des 25 prochaines années pour atteindre l'objectif de libéralisation des échanges des économies en

développement d'ici l'an 2020 (2010 dans le cas des économies développées) fixé par l'APEC. C'est ainsi qu'elle a annoncé en avril 1996 des réductions tarifaires qui ont eu pour effet d'abaisser le niveau tarifaire moyen à 23 p. 100 comparativement à 66 p. 100 en 1992.

À Hong Kong, le contexte commercial demeure excellent. Le territoire, qui dépend entièrement du commerce des biens et services, a fait en sorte de devenir le centre des opérations bancaires, des finances, des transports et des ventes régionales de l'Asie de l'Est.

Hong Kong conservera pendant 50 ans son propre régime économique et financier perfectionné et la common law britannique en vertu du principe « un pays, deux systèmes », qui a guidé sa rétrocession à la Chine le 1^{er} juillet 1997. Hong Kong devrait continuer de représenter une importante source de capitaux d'investissement pour le Canada, de même qu'un marché riche en débouchés pour la technologie, les produits et les services canadiens.

